



Syndicat

cftec

UR ÎLE-DE-FRANCE



**Travailler avec une
maladie chronique
ou un handicap,**

C'EST POSSIBLE !



**ENSEMBLE, FAISONS DU TRAVAIL
UN DROIT POUR TOUS !**

Union Régionale Île-de-France CFTEC - www.cftec-idf.fr



Handicap, maladies chroniques au travail, de quoi parle-t-on ?

La CFTC a toujours été aux côtés des salariés, notamment des plus fragiles, les travailleurs handicapés. **Suivez-nous, la CFTC-IDF vous dit tout.**

Un TH* c'est quoi ?

Un travailleur handicapé (TH) est avant tout un salarié **APTE** à travailler avec à la base les mêmes droits et devoirs que les autres salariés. **Sauf qu'il est en situation de handicap.** Bref, le handicap au travail, c'est dès qu'un problème de santé chronique impacte notre travail.

* TH = travailleur handicapé

Cessons les clichés sur le handicap

Il existe une grande variété de handicap. La Loi Française du 11 Février 2005 segmente le handicap. **Le handicap a de multiples visages.** Classé dans 7 grandes familles : handicap moteur, sensoriel, psychique, cognitif, mental ou intellectuel, ou les maladies chroniques ou invalidantes.



Ce n'est pas parce qu'il ne se voit pas qu'il n'est pas réel. En effet dans 8 cas sur 10, le handicap est invisible. Seuls 2% des personnes concernées sont en fauteuil roulant.

La RQTH* c'est quoi ?

*La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (**RQTH**) est **une décision administrative**. C'est même la seule qui permet d'accéder aux dispositifs mis en place dans la Loi Handicap.

Et son intérêt ?

Sans être un sésame, avoir une RQTH c'est mettre toutes les chances de son côté pour trouver ou retrouver un emploi, conserver ce dernier et évoluer dans l'entreprise ou ailleurs. **L'intérêt d'être reconnu travailleur handicapé :**

- ➔ Un **accompagnement et des conseils** par des spécialistes du handicap.
- ➔ Un accès à des **prestations d'orientation professionnelle**, à des formations et à des contrats « aidés », comme le Contrat unique d'insertion (CUI).
- ➔ **Des services et aides financières** de l'Agefiph (ou du FIPHP, pour les agents publics) destinés notamment à couvrir les frais liés à la compensation du handicap dans l'emploi.
- ➔ **Un aménagement de poste destiné à compenser le handicap.** Il peut s'agir, selon les cas, d'un matériel spécifique ou d'aménagements en termes d'organisation du travail (horaires, télétravail...).
- ➔ **Une majoration du Compte personnel de formation** (CPF).
- ➔ Sous certaines conditions, ce statut conduit également à **bénéficier d'une retraite anticipée**.

Pas obligé de le dire à son employeur, à son chef, mais si on veut bénéficier d'aides et d'aménagements, c'est mieux non ?

Comment obtenir la RQTH ?

- 1 | Obtenir le CERFA disponible sur Internet ou auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre département.
- 2 | Faire remplir la partie médicale par le médecin traitant ou spécialiste.
- 3 | Bien expliquer dans la rubrique «Projet de vie» l'impact de votre problème sur votre vie personnelle et professionnelle.

Afin de vous aider dans vos démarches, vous pouvez vous adresser à :

- ➔ Votre médecin du travail,
- ➔ Votre médecin généraliste et/ou spécialiste ;
- ➔ Une assistante sociale ;
- ➔ Le service du personnel de votre entreprise.

L'URIF-CFTC est là !



À SAVOIR

En dehors de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le statut de « travailleur handicapé » permettant notamment de bénéficier des services et aides financières de l'Agefiph est accordés aux :

- titulaires de la Carte de mobilité inclusion (CMI) mention invalidité ;
- titulaires de l'allocation adultes handicapés (AAH) ;
- titulaires d'une pension d'invalidité, à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain, délivrée par la Sécurité sociale ;
- victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % ;
- mutilés de guerre et assimilés.

Retrouvez tous les liens et ce dépliant sur le site CFTC de la région IDF.



COMPRENDRE ET VOUS INFORMER SUR LE HANDICAP : LA CFTC EST LÀ !

Dépliant financé par la CFTC URIF.
Conception et rédaction par Joëlle Coutrot-Lellouche, militante et TH
Création graphique par The Creative Box
Crédits : Canva, Freepik

CFTC Union Régionale IDF
45 Rue de La Procession
75015 Paris
Tél. : 01 73 30 42 85
Mail : handicap-urif@cftc.fr



Imprimé sur papier 100% PEFC -